

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD83

présenté par
M. Saddier

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« 2° De soutenir le revenu et l'emploi des agriculteurs et des salariés agricoles et de renforcer la productivité et la compétitivité des différentes filières de production ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir le revenu des agriculteurs et à renforcer la compétitivité du secteur agricole, thèmes absents du projet de loi.